

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1233

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	2 303 359
Protection des droits et libertés	0	146 981
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	0	634 298
TOTAUX	0	3 084 638
SOLDE	-3 084 638	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 3 084 638 € des autorisations

d'engagement et de 3 084 638 € des crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 2 303 359 € des autorisations d'engagement et de 2 303 359 € des crédits de paiement du programme « Coordination du travail gouvernemental » ;
- minoration de 146 981 € des autorisations d'engagement et de 146 981 € des crédits de paiement du programme « Protection des droits et libertés » ;
- minoration de 634 298 € des autorisations d'engagement et de 634 298 € des crédits de paiement du programme « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 ».